

SCP Rémi DUBAIL et Alicia GATTAZ
Société civile professionnelle au capital de 312 838,26 euros
Siège social : 53, avenue Victor Hugo – 75016 Paris
397 650 607 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES GERANTS
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 29 septembre,

Monsieur Rémi DUBAIL et Madame Alicia GATTAZ, agissant en qualité de gérants de la Société,

APRES AVOIR RAPPELE :

que l'Acte constatant les décisions de l'associé unique en date du 31 juillet 2023 a, sous condition suspensive de l'absence d'opposition du garde des sceaux, ministre de la justice, à l'expiration d'un délai d'un (1) mois au visa d'un dossier complet, qui sera transmis par téléprocédure sur le site internet OPM du ministère de la justice conformément au décret n° 67-868 du 2 octobre 1967 (la « **Condition Suspensive** ») :

- décide d'agrèer Madame Alicia GATTAZ en tant que nouvel associé de la Société ;
- décide de constater conformément à l'article 10 des statuts, qu'en présence de deux associés, la co-gérance est assurée par les deux associés, et confirmer en tant que de besoin conformément aux statuts la nomination de Madame Alicia GATTAZ en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- de la nomination de Madame Alicia GATTAZ en tant que nouvel associé de la société le 6 septembre 2023, en l'absence d'opposition du ministère de la justice ;

CONSTATE :

- la levée de la Condition Suspensive ;
- la nomination de Madame Alicia GATTAZ en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée ; par suite, la co-gérance de la société est assurée par ses deux associés, Rémi DUBAIL et Alicia GATTAZ, conformément aux statuts.

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les Gérants.

Les Gérants
Maîtres Rémi DUBAIL et Alicia GATTAZ

